

Partie 1. Informations sur le candidat et statut

Prénom, Nom	<input type="text"/>				
Date de naissance	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Lieu	<input type="text"/>
Adresse personnelle	<input type="text"/>				
	<input type="text"/>				
Tél. portable personnel	<input type="text"/>		<input type="text"/>		
Tél. fixe	<input type="text"/>				
E-mail personnel	<input type="text"/>				
Contact en cas d'urgence	<input type="text"/>				

Nom de la société	<input type="text"/>			
Fonction actuelle	<input type="text"/>			
Adresse	<input type="text"/>			
	<input type="text"/>			
Contact/Secrétariat	<input type="text"/>			
Tél. portable professionnel	<input type="text"/>			
E-mail professionnel	<input type="text"/>			

Partie 2. Profils et compétences du candidat

Expériences professionnelles

Date	Société	Fonction

Activités extra-professionnelles

Date	Responsabilités

Enseignements	
Publications	

Formation

Date	Diplôme	École, Université (en toutes lettres)

Anglais

Notions

Compétences professionnelles

Bilingue ou langue natale

Partie 3. Informations sur le financeur

La convention de formation est-elle passée avec votre entreprise ?

Oui

Non

Raison sociale de l'entreprise

N° SIRET

Adresse de l'entreprise

Si oui, le responsable du dossier pour l'entreprise est :

Nom

Prénom

Fonction

Téléphone

E-mail

La convention de formation est-elle passée avec un organisme collecteur ?

Oui

Non

Si oui :

Dans le cadre d'un plan de formation

Dans le cadre d'un congé individuel de formation CIF

Dans le cadre du CPF

Nom de l'organisme

La formation est-elle financée à titre personnel ?

Oui

Non

Si oui, modalités du plan de financement à détailler :

Informations administratives

Nom du responsable du dossier

Adresse

Téléphone

E-mail

Je certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et reconnait être informé(e) des conditions de règlements des droits de formation telles qu'elles sont définies sur la fiche financière jointe.

Fait à

Le

Signature

Cachet de l'entreprise

Une demande d'inscription par personne à renvoyer par courrier à l'attention de :

Rosa Luna-Palma
Directrice Générale
MediaSchool Executive Education
22, rue Duban
75016 Paris

ou par E-mail : rlp@mediaschool.eu

Joindre une brochure de la société (rapport d'activité ou document de présentation)

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-801 du 6 août 2004 dite « informatique et libertés », les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées au service de MediaSchool Executive Education. Vous pouvez en demander la rectification. Elles seront du seul usage de notre service formation.

Plus d'infos : mediaschool-executive.com
ou par téléphone : 01 55 74 30 97

Modalités d'inscription

Montant des inscriptions

13 700 € HT (TVA 20%) soit 16 440 € TTC,

Bloc 1 : Veille et marchés

Montant : 2360 € HT (TVA 20%)

Bloc 2 : Stratégies

Montant : 3195 € HT (TVA 20%)

Bloc 3 : Plan d'action opérationnel

Montant : 2595 € HT (TVA 20%)

Bloc 4 : Transformation digitale

Montant : 3165 € HT (TVA 20%)

Bloc 5 : Marque et réseaux

Montant : 2385 € HT (TVA 20%)

Modalités de paiement

Conditions de paiement : 50% à l'inscription, 50% au 1er janvier 2019.

La facture est établie conformément aux dispositions du livre IX du Code du Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente et des articles R 950-1 et suivants de ce livre.

· Par chèque à l'ordre de MEE ou par bon de commande à l'adresse :

Mediaschool Executive Education, 22, rue Duban - 75016 Paris

· Par virement bancaire

Titulaire du compte : MEDIASCHOOL EXECUTIVE EDUCATION

Code Banque : 30056 – Code Guichet : 00936

N° de Compte : 09360007304 – Clé RIB : 12

IBAN : FR 76 30056 00936 09360007304 12 – BIC : CCFRFRPP

Domiciliation : HSBC France CAE TROCADERO 112 av. Kleber 75116 PARIS

L'inscription ne sera définitive qu'à réception du dossier d'inscription accompagné du 1^{er} règlement. Les bons de commande sont exclusivement réservés aux organismes publics. Le programme MEE est soumis aux conditions générales de vente conformément à l'article 33 de l'ordonnance de 1986 et aux dispositions de la loi du 31 décembre 1992. Toutes les commandes quelle que soit leur origine sont payables en euros. Nos prix sont applicables du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Annulation

En cas d'annulation après la date de clôture des inscriptions (31/10/18), la totalité du montant de la formation est due à MEE, et tout programme ou bloc de compétences commencé également.

Offre

- Inscription aux 5 blocs de compétences
- Documentation technique
- Restauration durant les sessions (petits-déjeuners et pauses)

Prestation

La formation est constituée de 5 blocs de compétences. Chacun fait l'objet d'une évaluation et d'une certification. Le diplôme sera acquis à l'issue de la validation de chacun des blocs.

Formation certifiée - niveau I au RNCP

Atout concurrentiel sur le marché de l'emploi, le diplôme délivré par MediaSchool Executive Education est reconnu par l'État sur le territoire national : formation certifiée niveau I au RNCP* (niveau le plus élevé existant en France).

Financement

Adoptée en mars 2014 et effective en totalité depuis le 01/01/2015, la nouvelle réforme fait de la formation professionnelle un levier de compétitivité pour les entreprises. Les organismes privés et publics peuvent financer des actions de formation dans le cadre d'un plan de formation dont le contenu est laissé à leur initiative.

La formation est reconnue dans les branches professionnelles suivantes : audiovisuel : code CPF 17 524 — bureaux d'études techniques, sociétés de conseil, cabinets d'ingénieurs conseil : code CPF 145 999 — commerce : code CPF 100 865 — publicité code CPF 159 290 — industrie pétrolière : code CPF 185 325 — médico-technique : code CPF 200 677 — télécommunications : code CPF 152 783 — sans convention collective AGEFOS-PME code CPF 167 009.

Pour savoir si votre projet peut être financé dans le cadre de ce plan, adressez-vous au service des ressources humaines de votre entreprise ou administration afin de présenter la formation envisagée (contenu, organisme, durée, programme). Pour plus d'informations sur le financement : www.moncompteformation.fr

Conditions générales de vente

Le programme MEE s'inscrit dans le cadre des formations professionnelles continues.

À ce titre, toute inscription à notre programme peut faire l'objet d'une convention de formation. Cette formation appartient à la catégorie des stages d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

MediaSchool Executive Education est un organisme dispensateur de formation déclaré auprès du Préfet de la Région Île-de-France sous le N° 117 551424 75.

Le programme MEE est soumis aux conditions générales de vente conformément à l'article 33 de l'ordonnance de 1986 et aux dispositions de la loi du 31 décembre 1992. Toutes les commandes quelle que soit leur origine sont payables en Euros.

Nos prix sont applicables du 01/09/2018 au 30/06/2019.

Les tarifs des actions de formation professionnelle correspondent au nombre d'heures mentionnées sur nos brochures.

L'entreprise bénéficiaire s'engage à procéder au règlement du prix correspondant directement, ou indirectement par la voie d'une subrogation de l'organisme de formation dans les droits de l'entreprise à l'égard de l'organisme paritaire collecteur agréé auquel cette dernière règle sa participation au financement de la formation professionnelle continue. En cas de subrogation, l'organisme de formation facturera directement l'organisme paritaire collecteur agréé. En cas de règlement direct du prix de l'action de formation objet de la présente convention par l'entreprise, les factures seront transmises par l'organisme de formation à l'entreprise, qui s'oblige à en procéder au règlement, dans les conditions et délais précisés sur lesdites factures. En cas de défaut de paiement de la part de l'organisme paritaire collecteur agréé, l'entreprise bénéficiaire s'engage à régler le prix de la formation directement à l'organisme de formation, et ce, à réception de la facture, et ce, quelles que soient les raisons du défaut de paiement de la part de l'organisme paritaire collecteur agréé. En cas de subrogation partielle, l'entreprise s'engage à verser le différentiel non pris en charge par l'OPCA à l'organisme de formation.

Il est rappelé que, en application de l'article L.6354-1 du Code du travail, toute inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation entraîne l'obligation pour l'organisme prestataire de rembourser au cocontractant les sommes indument perçues de ce fait.

Prenant acte de l'obligation légale précitée, les parties conviennent de ce que l'inexécution partielle de l'action de formation imputable au salarié stagiaire de la formation professionnelle (notamment en cas d'absence du stagiaire quels que soient les motifs, qu'ils soient justifiés ou pas par une incapacité temporaire ou une indisponibilité), ou à l'entreprise, entraînera l'obligation pour l'entreprise bénéficiaire de verser à l'organisme de formation une pénalité contractuelle correspondant à 30 % du prix de la formation initialement prévue et non exécutée, et ce, aux fins de réparer le préjudice économique subi par l'organisme de formation.

Cette pénalité contractuelle fera l'objet d'une facture distincte de celle qui portera sur l'action de formation et ne pourra en aucune façon, être imputée sur l'obligation des entreprises consistant à participer au financement de la formation professionnelle.

*Créée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, la Commission nationale de la certification professionnelle est placée sous l'autorité du ministre en charge de la formation professionnelle.